

FILIERE

FORÊT

BOIS



Forêt & Bois

UNE FILIÈRE
D'AVENIR
POUR LA FRANCE



SOMMAIRE

04

ÉDITO

**Une ressource,
des acteurs, des atouts**



06

FORÊT

Pérenniser la ressource

Face aux changements climatiques, régénérer la ressource pour répondre aux défis du développement durable.

© ONF

05



© Seitz

FORÊT-BOIS

Une filière d'avenir

Des centaines de milliers d'emplois non délocalisables, une contribution économique et environnementale majeure.

08



© Atlanbois

BOIS

Créer des emplois

Valoriser la ressource nationale, promouvoir l'usage du bois pour conforter l'apport de la filière dans l'économie.

10



© Dreuin

FILIÈRE & POUVOIRS PUBLICS

L'affirmation d'une nouvelle dynamique

Mieux coordonner les politiques publiques aux plans national et local à l'appui des propositions de la filière.

11



© CIEL-GROW

FINANCEMENTS

Être à la hauteur des enjeux

Garantir de justes financements à long terme pour dynamiser la forêt et l'industrie du bois.

12



© FIBC

LES PROPOSITIONS

6 objectifs : pour une politique forêt-bois ambitieuse

Mobiliser les acteurs de la filière et les pouvoirs publics pour faire face aux enjeux socio-économiques.

14

UN PACTE POUR L'AVENIR
2020 :
les engagements de la filière

ÉDITO

UNE RESSOURCE, DES ACTEURS, DES ATOUTS

La France est la quatrième nation forestière de l'Union européenne en superficie. Ce formidable potentiel devrait être valorisé à la mesure des défis auxquels notre pays est confronté.

Les objectifs fixés à l'horizon 2020 en matière environnementale reposent en grande partie sur la contribution déterminante de la forêt et du bois. Ils impliquent de soutenir une filière forêt-bois vertueuse, structurée, modernisée et compétitive.

Notre filière est en effet un « modèle type » d'économie circulaire qui, depuis l'amont forestier jusqu'à l'aval industriel, peut créer à chaque stade de la valeur écologique et de la valeur économique, indissociables l'une de l'autre. Alors que nous disposons d'un potentiel, paradoxalement, aujourd'hui, la filière exporte du bois brut et importe des produits bois à valeur ajoutée.

Au cours de la précédente décennie, la valeur ajoutée et les effectifs de la filière ont diminué fortement. En effet, les investissements demeurent insuffisants, ce qui constitue un risque tant pour la pérennité de la forêt française que pour la compétitivité de nos industries.

Autour de leurs propositions, l'ensemble des acteurs de la filière appellent désormais l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et sociaux à conclure sans tarder un pacte d'avenir, un engagement réciproque. La forêt et les industries françaises du bois ont besoin d'une politique publique et d'investissements ambitieux, coordonnés et sur le long terme.

Deux objectifs :

- Développer une ressource compétitive et de qualité en gérant durablement les forêts et en valorisant mieux leurs produits et les services environnementaux ;
- Valoriser les bois français et développer leurs utilisations.

Ces deux objectifs sont les leviers d'un cercle vertueux, celui de la croissance verte dont la filière forêt-bois est un acteur majeur pour notre pays.

FORÊT-BOIS

UNE FILIÈRE D'AVENIR

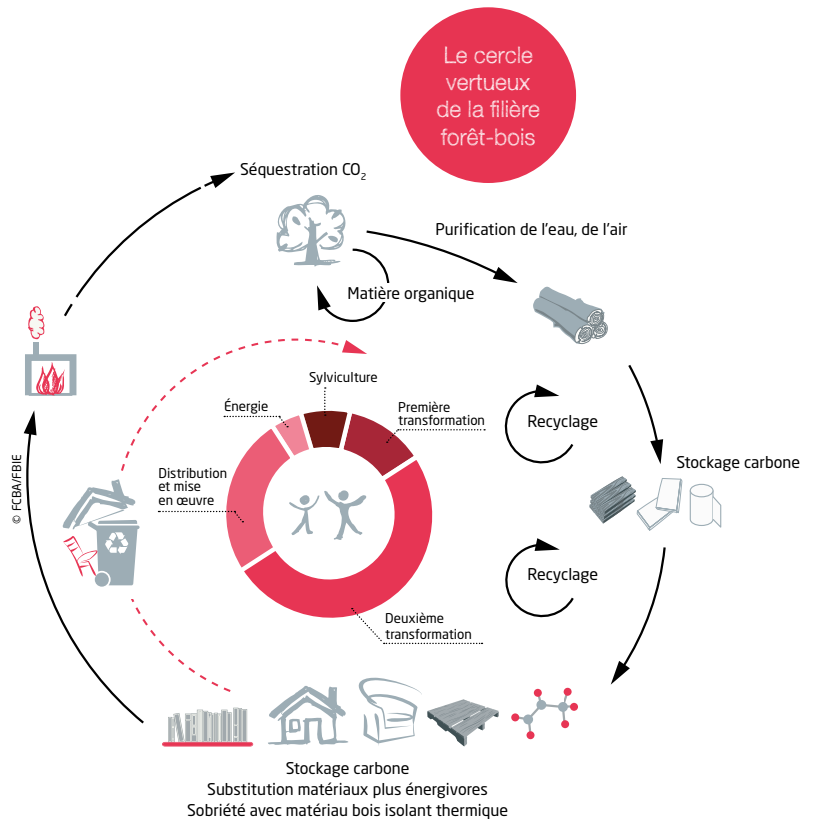
Forte de 440 000 emplois directs et indirects, la filière forêt-bois est riche d'une diversité de savoir-faire présents sur l'ensemble du territoire, le plus souvent non délocalisables. De la gestion et l'exploitation de la forêt jusqu'à la mise sur le marché des produits issus de la transformation du bois, la création de valeur est constante : sociale, environnementale et économique.

L'industrie du bois : un allié du développement économique

La filière forêt-bois est présente sur de nombreux marchés actuels : l'exploitation forestière et la mobilisation forestière (pour un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros), le travail du bois (sciage, charpente et menuiserie, plaquage, panneaux, parquets et pâte pour 1,3 milliards d'euros), les biens de consommation (mise en œuvre du bois, construction, meubles, papier et carton pour 42 milliards d'euros) et le bois-énergie (pour 2,7 milliards d'euros hors bois-bûche). Outre ces marchés, la filière a la capacité de répondre aux nouveaux besoins (rénovation, nouveaux matériaux...), en particulier par tous les débouchés liés à la chimie du bois, et en premier lieu par la substitution du carbone fossile.

Une contribution écologique majeure

La forêt française occupe un tiers du territoire national. Matériau durable, renouvelable et recyclable au fort pouvoir isolant, le bois permet d'améliorer les performances thermiques et de restreindre les dépenses énergétiques. Il possède des atouts à chaque étape de son cycle de vie. Ainsi, 1 m³ de bois (forêt, bois et produits du bois) séquestre 1 tonne de CO₂. Pour 1 kg de matière produite, le bois consomme 4 fois moins que le béton, 60 fois moins que l'acier et 30 fois moins que l'aluminium.



Par ailleurs le bois-énergie représente 10 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit un allègement de 6 milliards d'euros de la facture pétrolière française. Par ces effets conjugués et en séquestrant ou en évitant l'émission de l'équivalent de 18 % de gaz à effet de serre, la filière forêt-bois est l'un des principaux contributeurs à la lutte contre le changement climatique.

FORÊT

PÉRENNISER LA RESSOURCE

Viellissement, sensibilité accrue aux aléas climatiques, perte de production : la forêt française subit le changement climatique. Les forestiers sont mobilisés pour adapter les peuplements. Planter et régénérer la forêt pour séquestrer plus de carbone, produire un bois de qualité, le substituer aux matériaux énergivores et aux énergies fossiles : des atouts qui nécessitent des moyens adaptés.

Renouveler et améliorer les peuplements

La forêt française accumule du bois sur pieds. Sa sous-exploitation témoigne d'un manque de dynamisme qui influe sur son renouvellement. Cette forêt est pourtant capable de fournir plus de bois sans mettre en péril son équilibre environnemental, au contraire.

Une plus grande dynamique de renouvellement est la condition du développement de la forêt, de la fourniture d'un bois de qualité et des nombreux services environnementaux qu'elle rend (filtrage de l'eau, fixation des sols, séquestration du carbone...).

Il est donc indispensable de créer les conditions favorables à l'investissement en forêt.

L'objectif de la filière : planter et régénérer 50 000 ha/an d'essences adaptées ; améliorer la diversité et la densité des peuplements de 60 000 ha/an pour optimiser la production de bois de qualité et des services environnementaux.

Adapter la ressource aux changements climatiques

30 % de la forêt française ne pourrait s'adapter aux bouleversements climatiques à court terme. Ceci renforce les risques : incendies et prolifération de parasites avec sécheresses, canicules et inondations.

110

millions de plants

C'est l'investissement annuel (hors événements exceptionnels) nécessaire pour atteindre les objectifs fixés à la filière (contre 57 millions de plants actuellement).



© FNEDT

Développer et préserver la forêt implique des programmes de recherche et développement (génétique, écosystèmes, rôle de l'eau...) et le transfert des connaissances vers l'enseignement et les acteurs de la gestion forestière. La modélisation de la séquestration carbone ou la mesure de l'empreinte carbone des produits bois sont parmi les enjeux importants (prise en compte de l'empreinte et des Bilans carbone® des acteurs économiques et des collectivités...).

Accroître la mobilisation du bois

Accroître la mobilisation du bois passe nécessairement par une implication plus importante des propriétaires forestiers et des sylviculteurs, en généralisant la mise en place de documents de gestion durable et en favorisant le regroupement du foncier à l'échelle des territoires. La mise en œuvre de 10 000 documents de gestion supplémentaires permettrait de mobiliser 3,5 millions de m³ de bois d'œuvre et 14 millions de m³ de bois-industrie /

57
millions de plants
ont été vendus en France
en 2012 (300 millions
en Allemagne)

50 000
hectares par an
C'est l'objectif de
plantation et de régénération
de la ressource forestière.

énergie supplémentaires à l'horizon 2020. Grâce à l'optimisation des circuits logistiques, et notamment au développement de 60 000 km de routes et de dessertes forestières, les entreprises de sylviculture-reboisement et d'exploitation forestière accéderaient par ailleurs à 3 millions d'hectares supplémentaires (source : *Inventaire forestier national*).

À RETENIR

La valeur écologique créée de la valeur économique, et réciproquement. La gestion durable doit donc être dynamisée pour concilier l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la production de bois d'œuvre et d'industrie, et enfin la production de bois-énergie pour répondre aux objectifs que s'est fixés la France.



Mettre en place un financement pérenne dédié prioritairement à l'investissement dans la forêt française et la filière bois : le « fonds stratégique forêt-bois »

(cf. pages 12-13)

BOIS

CRÉER DES EMPLOIS

La filière forêt-bois est capable de valoriser la ressource nationale bois, d'augmenter l'approvisionnement et de promouvoir les divers usages du matériau (construction, ameublement, papier, emballage, énergie...). Les enjeux sont la création d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée ainsi que l'équilibre de la balance commerciale.

Mieux exploiter les bois feuillus

La forêt française est la première forêt de feuillus d'Europe (64 % des arbres). Pour trouver de nouveaux marchés pour les feuillus, la filière préconise un bond industriel en matière de sciage et la conception de nouveaux produits permettant une démarche concurrentielle notamment à l'exportation. Le « Plan feuillus » lancé par la profession et soutenu par l'Etat est un premier signe fort d'une meilleure valorisation des qualités intrinsèques de ces essences.

Redéfinir la politique du bois-énergie

Les objectifs de production d'énergie renouvelable de la France d'ici à 2020 reposent à 46 % sur le bois-énergie (bois, bûches, plaquettes forestières, produits connexes de scierie, produits bois en fin de vie, granulés). Or, en 2012, avec 10 millions de tonnes d'équivalent pétrole produits par le bois-énergie,

les objectifs transitoires sont difficilement atteints, notamment faute de ressources mobilisées et d'une demande de plus en plus forte du marché européen. Ils impliquent la mobilisation de plus de 25 millions de m³ de bois supplémentaires d'ici à sept ans. Les aides publiques au bois-énergie exclusivement axées sur la demande (fonds chaleur, CRE) doivent être revues en cohérence avec la ressource réellement disponible. Des mesures pour accroître l'offre de cette ressource doivent être prises : plus forte mobilisation du bois, facilitation de l'utilisation des bois en fin de vie, encouragement à l'utilisation du bois dans la construction...

17%

de bois en plus dans
les réhabilitations
(extension ou surélévation en bois)
en 2013. Le bois résiste dans
un secteur de la construction
en crise

(source : Observatoire national
de la construction bois).





© Collinet-Unifa

Soutenir l'utilisation du bois dans la construction

La construction bois représente près du tiers du marché des usages de ce matériau. Elle est passée de 2 % du marché de la maison individuelle en 2000 à 12 % aujourd'hui. La part du secteur tertiaire a doublé en deux ans. Certains freins doivent être encore levés : caractérisation et qualification des performances techniques (isolation, résistance, comportement en cas d'incendie...), et optimisation des coûts en rationalisant et en modernisant les outils de production tout en développant d'autres secteurs existants (panneaux, emballage, palettes...). Parmi les impératifs : réaffirmer dans les lois et règlements les capacités exceptionnelles de séquestration du carbone par les produits du bois et introduire les caractéristiques énergétiques du bois dans la réglementation thermique. Un accord cadre bois-construction-environnement signé entre l'État et les parties prenantes est attendu.

25

millions de tonnes de bois à mobiliser en sept ans par la France pour respecter ses engagements bois-énergie

Développer l'usage du bois en chimie verte et bio-matériaux

Marché d'avenir pour le bois, la chimie verte ou « végétale » est un marché émergent : chimie du bois, innovations à partir de cellulose, matériaux composites constitués de fibres de bois... Pour créer de nouveaux procédés de fabrication, mieux exploiter leurs fonctionnalités et connaître leurs performances environnementales, la filière propose d'identifier et de cartographier les pistes de développement, d'orienter la recherche vers des objectifs et des débouchés prioritaires, et de valoriser les bénéfices des produits bio-sourcés et leur utilisation dans les achats publics..

À RETENIR

Les utilisations du bois sont complémentaires : leurs développements doivent être coordonnés pour une gestion optimale de la ressource et pour accroître la compétitivité du tissu industriel.

Le principe de hiérarchisation et la complémentarité des usages du bois selon leur nature doivent être promus afin d'optimiser l'utilisation de la ressource sur le plan écologique et économique.



Fixer par décret les modalités d'utilisation minimale du bois et de ses produits dans la construction. Et ainsi sensibiliser les prescripteurs, publics et privés, aux atouts du matériau bois et à son utilisation.

FILIÈRE & POUVOIRS PUBLICS

L'AFFIRMATION D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Faire de la forêt et des industries du bois un enjeu environnemental et économique national réclame une plus grande coordination des politiques publiques. D'abord, grâce à la prise en compte de l'expertise et des propositions de la filière. Ensuite, par la mise en cohérence des politiques déployées par les ministères concernés. En veillant enfin à une synergie entre plans nationaux et actions régionales.

Une nouvelle politique forestière globale...

Le Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB) précise les orientations de la politique forestière définies par la loi d'avenir pour l'agriculture, en cohérence avec les politiques industrielle, écologique et du logement, déclinées au plan régional.

... des déclinaisons régionales

Par leurs compétences de développement économique et de gestion des fonds européens et les programmes déjà menés avec les acteurs locaux de la forêt et du bois (interprofessions forêt-bois, centres régionaux de la propriété forestière, propriétaires et collectivités...), les conseils régionaux doivent jouer un rôle grandissant dans la déclinaison des politiques nationales. Ils sont également les mieux à même de mettre en œuvre des synergies interrégionales (massifs), tant au niveau sylvicole qu'industriel.

Une filière reconnue au Conseil national de l'industrie (CNI)

La création d'un Comité stratégique de filière, suivie par l'élaboration d'un « contrat national de filière », concrétise cette ambition. Ce contrat identifiera les engagements réciproques des professionnels et des pouvoirs publics, les projets puis les sources et moyens financiers pour leur mise en



œuvre dans l'objectif de renforcer la compétitivité du tissu des entreprises et de créer de l'emploi.

Une filière présente au Conseil national de la transition écologique (CNTE)

L'entrée de la filière au Conseil national de la transition écologique marque la volonté de reconnaître la filière comme une économie circulaire, souligne son impact sur l'optimisation de la ressource et son rôle majeur dans la sobriété et l'efficacité énergétiques.

À RETENIR

La réussite des politiques de la forêt et du bois passe par un dialogue permanent entre les professionnels et les pouvoirs publics. En octobre 2013 a été lancé un « Plan national d'action pour l'avenir des industries de la transformation du bois », co-signé par les ministères en charge de l'Industrie, de la Forêt et du Logement, qui appelle la participation des collectivités territoriales et des professionnels.

UNE DÉCISION

Les parlementaires doivent appuyer le travail coordonné entre les ministères concernés et les collectivités territoriales.

FINANCEMENTS

ÊTRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Trop longtemps, les investissements nécessaires au renouvellement de la forêt et à la mise à niveau de l'outil de production ont été inadaptés ou différés. La politique de la forêt et du bois nécessite un engagement juste, constant et partagé. Au vu des contributions de la forêt et du bois aux politiques environnementales et économiques du pays, une partie de la fiscalité écologique doit être fléchée vers la filière forêt-bois.

L'investissement structurel : le « fonds stratégique forêt-bois »

Institué par la loi d'avenir pour l'Agriculture et la Forêt, il est dédié au financement de l'investissement en amont de la filière (renouvellement des essences, généralisation des pratiques de gestion durable, amélioration des circuits logistiques, soutien à la R&D...).

Des moyens financiers propres doivent lui être durablement affectés (part légitime des produits des quotas carbone, part de la contribution climat-énergie, rémunération des services environnementaux rendus par la forêt...) à hauteur de 150 millions d'euros annuellement afin de répondre aux défis que doit relever notre pays.

Le renforcement de la compétitivité : les aides aux entreprises

Les incitations ou aides aux entreprises doivent être orientées vers l'amélioration de la compétitivité des TPE et PME forestières et des scieries, vers une meilleure valorisation des bois français, notamment feuillus, et vers la structuration de l'ensemble de la filière industrielle. Pour les PME et TPE, un effort particulier est nécessaire, qu'il s'agisse de la modernisation et du renouvellement de l'outil de production, du soutien à la recherche ou des actions de certification des pratiques et des produits. Le préfinancement du crédit impôt-

150 M€

C'est le montant estimé
du « fonds stratégique
forêt-bois » pour permettre à
la France de mener une politique
forêt-bois ambitieuse.

recherche, le prêt pour l'innovation (PPI), les prêts participatifs de développement (PPD) et le dispositif de soutien à l'exportation portés par la Banque publique d'investissement (BPI France) constituent des opportunités.

Le bond technologique et l'export : vers un « fonds Bois » nouvelle génération

Les PME industrielles françaises sont exposées à une forte concurrence internationale. Pour renforcer leur compétitivité et permettre l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), BPI France envisage la création d'un fonds de placement à risque sectoriel doté de 40 millions d'euros de ressources publiques et privées pour élargir le « fonds Bois » créé en 2009. Il permettra de développer l'outil et les technologies de production dans le sciage, dans la construction et l'ameublement, de soutenir les projets d'investissement sur les marchés émergents et d'encourager l'intégration ou la mutualisation des moyens.

À RETENIR

La nouvelle dynamique enclenchée par les pouvoirs publics pour la filière forêt-bois est une occasion historique. Pour autant, rien ne pourra se faire si des moyens financiers pérennes ne sont pas alloués pour mener cette politique : des investissements sur le long terme, et un accompagnement pour la structuration de la filière.



Mettre en place une aide publique à l'investissement en forêt, soutien qui doit se déployer sur le long terme comme chez nos voisins européens.

LES PROPOSITIONS

6 OBJECTIFS POUR UNE POLITIQUE FORÊT-BOIS AMBITIEUSE

1 Affecter à la gestion durable des forêts les moyens indispensables et pérennes (le « fonds stratégique forêt-bois ») pour leur maintien et leur renouvellement et la valorisation de leurs potentiels écologique, économique et social, et favoriser ainsi la préservation de la biodiversité.

2 Améliorer la compétitivité de l'ensemble des acteurs de la filière pour une meilleure valorisation de la ressource et l'émergence des innovations de demain (produits innovants, semi-finis, chimie du bois...).

3 Promouvoir l'accroissement de la mobilisation du bois et le renouvellement dynamique des peuplements forestiers dans le cadre d'une gestion forestière durable. Ces efforts doivent permettre de répondre à la forte demande en bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie tout en adaptant la forêt française au changement climatique.

4 Développer les usages du bois, matériau renouvelable et polyvalent, pour répondre notamment aux besoins des citoyens (amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, stockage du carbone et production d'énergie).

5 Créer les conditions d'une utilisation équilibrée des diverses ressources de la biomasse forestière, au regard de la valeur ajoutée et des emplois créés pour le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois-énergie.

6 Coordonner le travail conjoint entre les ministères concernés (Agriculture-Forêt, Écologie, Redressement productif, Logement et Budget) et renforcer l'appui des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques forêt-bois.



DEUX DÉCISIONS MAJEURES

Conforter le « fonds stratégique forêt-bois »



© Vilmorin

La loi de finances pour 2014 acte l'abondement d'un « fonds stratégique forêt-bois » (*action 13 du programme 149 de la « Mission agriculture, agroalimentaire, forêt et affaires rurales »*).

Afin que ce fonds soit à la hauteur des enjeux, la filière demande :

- de le pérenniser à travers **la création d'un compte d'affectation** spéciale par le gouvernement ;
- de lui allouer **au moins 150 millions d'euros par an** ;
- d'affecter des crédits ou ressources qui pourraient être naturellement dévolus à l'investissement dans la filière forêt-bois, **en particulier une quote-part de la fiscalité écologique**, comme un juste retour des services environnementaux rendus par la filière.
Par exemple : une partie de la contribution climat-énergie ou de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, une part de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)...

Défendre la préférence bois



© Atlanbois

L'utilisation du bois et de ses produits (énergie, construction / réhabilitation, emballage, ameublement, palettes...) se heurte à la position dominante d'autres matériaux et à des freins normatifs ou réglementaires. Les pouvoirs publics nationaux et locaux (organismes publics et parapublics, collectivités territoriales) doivent encourager sa valorisation (actions normatives, scientifiques et de promotion) et montrer l'exemple dans le cadre de la commande publique.

La « préférence bois », c'est :

- **réaffirmer dans les textes législatifs et réglementaires le caractère d'intérêt général de la séquestration du carbone par la forêt et les produits du bois**, matériau recyclable et renouvelable ;
- **rappeler les caractéristiques et les performances du bois sur les plans écologique et économique** : source d'énergie, matériau de construction, d'isolation, d'emballage (lourd industriel à l'exportation, léger alimentaire et palettes au service de la grande distribution et de l'industrie)
- **envisager sa part dans les marchés publics et conditionner les aides de l'État** à ces exigences d'utilisation et de valorisation.

UN PACTE POUR L'AVENIR

2020 : LES ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE



- 1 Renouveler, améliorer et adapter la forêt à raison de 110 000 ha/an.
- 2 Accroître la mobilisation du bois de 14,5 Mm³ supplémentaires d'ici 2020 dans des conditions de gestion durable des forêts.
- 3 Valoriser et développer les services écosystémiques, préserver la biodiversité.
- 4 Maintenir le puits de carbone (59 millions de tonnes) et contribuer à la lutte contre le changement climatique à hauteur de 25 % des émissions de CO₂ de la France.

- 5 Créer 25 000 emplois supplémentaires en milieu rural sur les territoires.
- 6 Diminuer significativement le déficit de la balance commerciale par une meilleure valorisation du bois français.
- 7 Faire en sorte que 100 % des fonds soient investis en France dans la R&D, l'innovation, la compétitivité des entreprises, les infrastructures et la sylviculture.
- 8 Développer la contribution de la forêt aux objectifs bois-énergie (+3 millions de tonnes d'équivalent pétrole).

Cette mobilisation exceptionnelle des acteurs de la forêt et du bois en France permettra d'enrayer la tendance actuelle. Ainsi, la contribution environnementale de la filière au développement durable du pays, à la compétitivité de son économie, à la création d'emplois et à la « croissance verte » n'en sera que renforcée.



Une publication de la filière forêt-bois, FBF-FBIE

FBF (France Bois Forêt) et FBIE (France Bois Industries Entreprises) sont les deux organisations interprofessionnelles représentant la filière Forêt-Bois en France. Elles travaillent de concert avec FBR (France Bois Régions), qui fédère les interprofessions régionales. FBF et FBIE regroupent 25 organismes représentatifs de l'amont (la propriété forestière publique et privée) à l'aval (les première et deuxième transformations). La filière Forêt-Bois génère un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros, et emploie 440 000 personnes.

Conception et réalisation **confluence** - janvier 2014

Imprimeur : Offset Impression.

Ce document est édité sur un papier certifié PEFC (gestion durable des forêts)
et imprimé avec des encres végétales.

Crédits photos : Atlanbois, CIEL-GROW, CNDB, Collinet-Unifa, Drouin, FIBC, FNEDT, fotolia, ONF, Vilmorin, Seltz -

Couverture : ONF, CNDB - p.8 : Eseau (Établissement de santé pour enfants et adolescents de Nantes) -

Photographe : Carole Humeau / Atlanbois -

Architecte : Brunet Saunier - Entreprise de construction : Leduc Structures bois

www.franceboisforet.fr - www.fbie.org



UNE FILIÈRE
D'AVENIR
POUR LA FRANCE

